

# PARIS-CENTRE

Il est grand temps de mettre au premier plan le fonctionnement des commissions militaires de contrôle.

A moins que nous ne tenions particulièrement à recommencer la guerre.

Seizième année. — N° 5.458

ABONNEMENTS :  
En un an 44.00  
En six mois 25.00  
En trois mois 15.00  
Nouveaux et limités... 44.00  
Autres départements... 52.00  
Union postale... 62.00  
TELEPHONE : 2-17 & 2-18

Régional Quotidien

Quinze centimes

Administration et Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Publicité (annonces et réclames) 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS  
COMPTE CHEQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE : N° 92

SAMEDI

2

FÉVRIER 1924

Visitez l'Exposition gastronomique - A NEVERS - Allez voir le Concours agricole

## Est-ce la faille de nos politiques rhénane ?

Il est navrant de le constater ; mais impossible de se dérober à l'évidence ; nous assistons à la faillite complète de notre politique rhénane. Après le lâchage des fonctionnaires séparatistes, le désaveu des fonctionnaires ou des officiers français, qui s'étaient imaginés servir les intérêts de leur pays en combattant l'hégémonie prussienne, l'acceptation de l'enquête anglaise, nous en arrivons à plaider la neutralité devant la Conférence des ambassadeurs. C'est bien la fin des espoirs d'affranchissement des Rhénans.

On ne manquera pas de nous objecter : à qui la faute, sinon à ceux qui n'ont pas revendiqué ouvertement la liberté. C'est vite dit. Ne soyons pas plus sévères pour les populations rhénanes que le rapport de M. Clive. Voilà certes un témoignage dont l'impartialité n'est pas suspecte. Eh bien, M. Clive a été obligé de constater que tous les éléments agricoles, c'est-à-dire la grande majorité de la population ne demande qu'une chose : la paix. Pour l'obtenir, elle est prête à accepter toutes les transformations politiques : autonomie, indépendance. Or quelle meilleure garantie de paix peut-il y avoir que la destruction définitive de la puissance d'agression prussienne.

La politique rhénane française pouvait arborer fièrement deux drapeaux : l'étendard de la paix et celui de la liberté. Ce sont des pavillons avec lesquels il était vraiment facile de mettre en fuite les prétendues aspirations d'impérialisme. A une condition évidemment. Il fallait arborer franchement nos couleurs, ne pas tenter de prendre l'offensive, user affirmément hautement, une fois que l'acte est accompli. La prétendue théorie de la passivité n'a été qu'une tactique de timidité qui devait, hélas ! conduire à toutes les capitulations.

Et pourtant, si on n'a jamais plus belle partie que celle qui s'offre à nous au début de la résistance allemande, le bloc hispano-allemand commençant à se désagréger. Tous les intérêts rhénans se tournent vers les matras de la Ruhr. Il suffirait alors de dire : « La France est le champion de la Liberté. Elle soutiendra fermement ceux qui veulent s'affranchir » et le mouvement s'engagerait à fond.

Tel est le malaise des populations que malgré de nouveaux départes, le mouvement séparatiste a persisté. Nous l'avons soutenu juste assez pour compromettre ses chefs et pour empêcher l'implémentation de l'échec. Voilà les brillants résultats de la méthode équivoque qui cherche toujours les bûches et croit avoir remporté un succès quand elle a évité de renverser un obstacle dérisoire. L'aventure du Palatinat est un cas type.

Là, le mouvement séparatiste a pris, contre vent et marée, des proportions importantes. Le gouvernement provisoire de Spire est la seule autorité effective. Il rend des ordonnances. Mais ces ordonnances ne peuvent avoir force de loi que si elles sont entérinées par la Haute-Commission rhénane de Coblenne. C'est le cas de montrer de l'énergie. Une velléité de vigueur entraîne les Belges. Mais ce n'est qu'une velléité. Il suffit que les Anglais protestent pour que nous cédions. La ratification des ordonnances est ajournée. Puis nous acceptons l'enquête Clive. Il suffit que les Anglais parlent d'arbitrage pour que nous acceptions leur thèse sur l'impudence de la commission rhénane. Dernière recrudescence, nous allons charger la Conférence des Ambassadeurs de déclarer que le statut politique des territoires occupés ne peut être modifié pendant la période d'occupation.

Ce qui est grave dans cette affaire, c'est que les Rhénans savent maintenant qu'ils ne doivent pas compter sur la France. Or il leur fallait le secours de la France pour secouer le joug prussien. Ainsi nous renouons nous-mêmes au fruit le plus important de l'opération de la Ruhr.

C'est un fameux don de joyeux avènement offert au cabinet travailliste anglais. M. Ramsay Mac Donald ne manquera pas d'en conclure qu'il est certainement possible de s'entendre avec un gouvernement si conciliant, un gouvernement qui accepte de restaurer les finances allemandes, un gouvernement qui entend renforcer le bloc germanique, un gouvernement qui accorde la plus grande confiance à la Société des Nations. Ne restera-t-il d'un des grands espoirs de l'an dernier que la perspective de nouvelles charges et d'efforts stériles.

SAINT-BARBE.

## UN ACCORD COMMERCIAL ITALO-RUSSE

Rome, 1<sup>er</sup> février. — Dans les milieux gouvernementaux on assure que la signature de l'accord commercial italo-russe est imminente.

## LES LETTRES NE SERONT PUBLIÉES QU'AUJOURD'HUI

Paris, 1<sup>er</sup> février. — Les lettres échangées entre MM. Poincaré et Mac Donald ne seront publiées que demain.

## C'est bien à un million qu'est fixée la base pour la revision des dommages

### Ainsi a fini par en décider la Chambre

Paris, 1<sup>er</sup> février. — La séance présidée par M. Péret, s'ouvre à 15 h. 10. M. Desjardins déclare renoncer à l'amendement sur le recours des sinistrés. C'est au tour de M. Schmidt de venir défendre un amendement analogue, mais portant seulement sur un chiffre de base de 100.000 francs.

Après une vigoureuse intervention du président du Conseil qui réclame la disjonction, l'amendement est repoussé.

La Chambre vote alors une disposition additionnelle stipulant que la revision commencera par les dossiers les plus élevés.

Un amendement Ringuier permet aux sinistrés de totaliser leurs diverses catégories de dommages.

Un autre de M. Crespel décide que l'Etat ne pourra exercer son droit à revision contre des communes ou établissements d'utilité publique.

L'article 3 ainsi complété est voté. Sur l'article 4, la Chambre vote divers amendements de détail.

L'un, de M. Belin, permet aux sinistrés dont l'indemnité sera réduite, de rembourser par débet le trop perçu.

En cas de cession, déclare le ministre, c'est le cessionnaire qui sera responsable du remboursement du trop perçu.

Les articles 6 et 7 étant votés, M. Lugol défend une disposition additionnelle interdisant la cession des dommages de guerre.

A mains levées, et après intervention de M. Poincaré, la Chambre disjoints l'amendement.

## La question des marchés de guerre

M. Klotz défend à son tour une disposition additionnelle pour la revision des marchés de guerre.

Le Président du Conseil, en une ironique intervention, combat la proposition Klotz.

La question des marchés ne se rattache pas au surplus à la loi en discussion et le gouvernement s'engage à s'en tenir aussi bien devant le Sénat que devant la Chambre, à la loi de revision des marchés de guerre, mais aujourd'hui il convient de ne pas sortir de la discussion.

La disjonction réclamée par le président du Conseil est alors votée par 354 voix contre 207.

Le Président du Conseil demande alors, en posant la question de confiance à la Chambre, de renvoyer immédiatement, sous la forme d'un projet spécial, les articles de loi qu'elle vient de voter sur la revision des dommages.

La Chambre se range à cet avis. Elle adopte l'ensemble de la loi spéciale constituée par ces articles.

## La question des listes électorales

Paris, 1<sup>er</sup> février. — A la commission de suffrage universel de la Chambre, M. Buisson, président, a fait connaître le résultat de l'entretien qu'avait eu MM. Marc Sautou, rapporteur, et J.-L. Bonnet, il a eu avec M. Raymond Poincaré au sujet de la question des listes incomplètes et du désir manifesté par la majorité de la commission de voir le gouvernement insister énergiquement auprès du Sénat pour que celui-ci ratifie l'interdiction des listes incomplètes votée à la Chambre par 544 voix contre 29.

Le résultat de l'entretien a été négatif, le président du Conseil ayant objecté que les démarches avaient été faites auprès de 133 par des députés désireux de voir maintenir la faculté des listes incomplètes.

La commission a entendu ensuite les députés du Pas-de-Calais, sur la proposition de loi de M. Abram, tendant à supprimer le sectionnement du Pas-de-Calais.

La commission est en maintenant son vote antérieur sur la suppression de tous les sectionnements, le département de la Seine excepté, a adopté au cas où les sectionnements seraient maintenus, le principe du nouveau sectionnement pour le département du Pas-de-Calais qui formerait deux secteurs, dont l'un serait constitué par le seul arrondissement de Béthune.

Le sectionnement éventuel a été proposé par M. Léon Baréty.

La commission a nommé M. L. Bonnet, rapporteur provisoire de sa proposition, tendant à réviser les lois constitutionnelles.

LES PRISONNIERS ALLEMANDS AU REGIME POLITIQUE MAIS C'EST LE « TADEBLAG » QUI LE DIT

Düsseldorf, 1<sup>er</sup> février. — Suivant le « Kocher-Tageblatt », le ministre de la Justice belge a décidé que les Allemands condamnés pour sabotage et encore détenus à la prison de Louvain, ne seront plus considérés comme des criminels de droit commun, mais traités comme des condamnés politiques.

Une requête analogue aurait été faite par M. Grimm, en faveur des Allemands condamnés pour des faits de sabotage par les conseils de guerre français.

## LA SANTÉ DU PRÉSIDENT WILSON

### L'ancien chef d'État américain serait mourant

New-York, 1<sup>er</sup> février. — L'amiral Grayson communique le bulletin suivant : L'état du président Wilson a empiré au cours de la nuit. Sa santé est actuellement très précaire.

Voici, d'autre part, le bulletin du médecin qui a soigné l'ex-président : Il perd ses forces. L'anglais prend décidément une tournure mauvaise.

Je considère l'état du président comme très sérieux.

### Je suis prêt

Washington, 1<sup>er</sup> février. — Le bulletin de santé communiqué par l'amiral Grayson a profondément ému les milieux politiques américains.

Un grand nombre de diplomates et de membres du Congrès se sont rendus à la résidence de M. Wilson pour prendre ses nouvelles.

L'amiral Grayson a informé M. Wilson lui-même que sa mort semblait inévitable d'ici à quelques heures. M. Wilson a répondu : « Je suis prêt ».

L'amiral Grayson, parlant de l'état de santé de M. Wilson et de la manière dont il supporte ses souffrances, a déclaré : « Le président Wilson est l'homme le plus ferme et le plus courageux, que j'aie jamais rencontré ».

Les sénateurs américains Mac Cormick et Bernard Baruch, amis intimes de l'ex-président, ont de leur côté confirmé l'état de l'amiral Grayson d'après qui il n'y a plus d'espoir.

Du reste, c'est à peine si le sang circule dans tout le côté gauche de M. Wilson.

L'amiral Grayson reste presque constamment au chevet du mourant.

A un moment donné, M. Wilson, mettant sa main dans celle de l'amiral, lui a adressé ces paroles : « Je suis une machine brisée, vous avez été bon pour moi, et vous avez fait tout ce qui était possible ».

Interrogé par des journalistes le docteur Grayson leur a déclaré simplement : « Le président Wilson peut mourir d'un moment à l'autre, comme il peut aussi vivre quelques jours ».

## M. Macdonald patronne pour le prix Nobel de la paix un ancien déserteur français

Londres, 1<sup>er</sup> février. — M. Macdonald et plusieurs membres de son gouvernement, MM. Arthur Henderson, Philip Snowden, Miss Benfield, M. Posenby, M. Jowet patrouillent auprès du jury du prix Nobel de la paix la candidature du républicain français Morel.

Pour ceux qui ne connaissent pas « l'honorable membre du Dundee », qu'ils savent qu'il s'agit d'un ancien Français insoumis, naturalisé anglais, et qui, depuis 30 ans, mène la plus acharnée des campagnes contre son ancien pays.

Morel troupa dans certaines touchées historiques et organisa la campagne contre les prétendus atrocités du Congo, en compagnie de l'Irlandais sir Roger Casement, subventionné par l'Allemagne. Sir Roger Casement fut, on s'en souvient, arrêté après la sanglante révolte de Dublin, de Pâques 1916 et la tentative de débarquement en Irlande de sous-marins allemands. Il fut condamné à mort et exécuté.

Quant à M. Morel, il a continué, pendant et après la guerre, ses menées violentes antifranchaises.

Tel est l'homme que portent au nues, publiquement, les ministres anglais, en célébrant son œuvre plus haineuse que pacifique.

L'initiative malencontreuse de M. Macdonald est ailleurs vertement relevée par le Times et l'Evening-News.

## UN MAGNIFIQUE HOMMAGE AUX MORTS DU « CURIE »

### La Marine française et italienne s'unissent pour célébrer un souvenir héroïque

Toulon, 1<sup>er</sup> février. — Par un temps radieux, s'est déroulé, ce matin, sur le port, la remise solennelle des reliques du sous-marin « Curie », transportées de l'arsenal de Pola, à Toulon, par le torpilleur italien « Médiocré ».

Tous les navires présents à la Vieille Darse, où étaient amarrés le bâtiment italien et les navires de l'escaadre, venus à Toulon pour donner de l'éclat à la fête franco-italienne, sont pavoisés.

A 10 h. 30, quand les vice-amiraux Faou, Lanxade et Duménil suivis de MM. Claude, maire, Gozzi, sous-préfet, le consul d'Italie, l'attaché naval italien et les officiers généraux arrivèrent sur le quai, ils y trouvèrent une foule très dense et très émue.

La « Marseillaise » fut jouée. Les troupes rendirent les honneurs.

On remarquait les familles des morts du « Curie », les survivants de l'équipage et les délégations des sociétés italiennes.

Après avoir effectué la remise des souvenirs du sous-marin « Curie », le commandant Gabelli a prononcé un discours, et remis la médaille d'or « ad valorem », décernée par le roi d'Italie, à Mme O'Byrne, veuve du valeureux commandant.

Puis M. Burdese, consul d'Italie, et l'amiral Faou prononcèrent des allocutions patriotiques.

Les autorités saluèrent les familles des disparus du « Curie », la délégation et le détachement italien, et s'arrêtèrent à l'arrière du « Médiocré », à bord duquel remonteraient les officiers italiens.

La cérémonie, simple, mais émouvante se termina au milieu de l'enthousiasme de la foule.

## La rivière rejette un cadavre

Versailles, 1<sup>er</sup> février. — Le 31 décembre dernier, par suite des inondations, un automobiliste, M. Thomas, teinturier à Saint-Germain-en-Laye, revenant d'effectuer des livraisons dans la région de Conflans-Sainte-Honorine, lorsque passant par Herblay, longeant la Seine qui débordait, son auto, par suite d'un dérapage, fut entraînée à la rivière.

Deux jours après, l'on tira de l'eau le véhicule de M. Thomas, mais celui-ci avait disparu.

On vint de découvrir, enfin, le long du chemin de balage, à Conflans-Fin-d'Oise, le cadavre de M. Thomas.

## MAIS LA MEURTRIERE FUT ACQUITTÉE

Paris, 1<sup>er</sup> février. — La Chambre des Appels Correctionnels a statué sur la récusation formée pour suspicion légitime présentée par M. Maurras contre M. Thomas, président de cette chambre.

La récusation a été rejetée.

## PAR SUITE DE NOTRE INACTION

Berlin, 1<sup>er</sup> février. — L'agence Wolff annonce que les séparatistes ont évacué la nuit dernière l'hôtel de ville de Wiesbaden, les anciens fonctionnaires ont été réintégré.

## ENCORE LE SABOTAGE

Düsseldorf, 1<sup>er</sup> février. — Sur la ligne de Trèves à Biewer, deux sémaphores ont été rendus inutilisables par des saboteurs. Les sanctions habituelles ont été prises.

## LA SÉRIE DES CAMBRIOLAGES CONTINUE

### Une bijouterie a été mise à sac

Paris, 1<sup>er</sup> février. — M. Marcovicich, bijoutier, établi 145, rue Saint-Denis, en ouvrant ce matin son magasin, a constaté qu'une vitrine avait été fracturée et que des malfaiteurs avaient dérobé une dizaine de mille francs de bijoux.

La police judiciaire de concert avec le commissaire de police du quartier Bonne Nouvelle, ont ouvert une enquête.

## Assommés puis égorgés

Lyon, 1<sup>er</sup> février. — De l'autopsie pratiquée, il résulte que les époux Chevrin, égorgés dans leur boutique d'épicerie, hier matin, ont été assommés puis saignés d'après les moyens employés par les bouchers aux abattoirs.

La sûreté poursuit ses recherches parmi les professionnels des tueries de bestiaux.

Il semble établi que ce double assassinat aurait été commis par des familiers en des individus au courant des habitudes des bouchers et parfaitement connus des victimes.

Leur hâte de fuir à la première alerte corroborerait cette hypothèse.

Une perquisition opérée au domicile des victimes a permis de retrouver dans un tiroir une somme de 60.000 francs intacte. Une piste sérieuse est suivie.

## Une raffle amène l'arrestation de trois malfaiteurs

Paris, 1<sup>er</sup> février. — Cette nuit, M. Guillaume, commissaire de police, accompagné de 35 inspecteurs de la voie publique, a opéré des descentes à Montmartre et sur les boulevards extérieurs, 300 individus ont été interpellés par les policiers et fouillés, 24 d'entre eux ont été maintenus en état d'arrestation.

Parmi eux, se trouvaient trois cambrioleurs, auteurs de nombreux méfaits.

## Toujours l'histoire du collier

Paris, 1<sup>er</sup> février. — M. Deviza a rendu un non-lien en faveur de M. Herbert Dentz, commissaire américain, objet d'une plainte en recel, de la part de Mme Marie Konstzeff, concernant un collier dont il détenait la reconnaissance.

Mme Konstzeff demandera la mise sous séquestre du collier.

## LE VOL DE LA ROLLS-ROYCE

Paris, 1<sup>er</sup> février. — Le 5 novembre 1919, une auto Rolls-Royce était volée à M. Guillaume Batscholl.

La voiture était retrouvée le 25 janvier 1923, dans un garage de Paris, où elle avait été exposée par un grand d'Espagne, le marquis d'Ureuil.

Il va de soi que ce gentilhomme avait acheté la machine à un garagiste de Saint-Jean-de-Luz, dont la bonne foi avait été surprise par M. de Barrès et le chauffeur Champagnat.

La voiture avait été vendue au garagiste avec une carte de circulation au nom de M. Mantalhez, à qui elle avait été volée.

Poursuivi pour recel, ce Barrès et Champagnat, ont été condamnés aujourd'hui par la 1<sup>re</sup> Chambre, à 8 mois de prison et 100 francs et 3 mois et 500 francs d'amende respectivement.

## LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE RECONNAIT LES SOVIETS MAIS !

Londres, 1<sup>er</sup> février. — Voici le texte de la note que M. Hodgson, représentant britannique à la mission commerciale anglaise à Moscou, a remis aujourd'hui au gouvernement des Soviets :

1<sup>er</sup> l'honneur par ordre de mon gouvernement, d'informer votre Excellence que : 1<sup>er</sup> le gouvernement britannique reconnaît l'Union des républiques soviétiques en tant que gouvernement « de jure » des territoires de l'ancien empire russe, lesquels ont accepté son autorité ; 2<sup>o</sup> afin toutefois de rétablir sur des bases normales, les relations amicales et les échanges commerciaux, il sera nécessaire de conclure avec la reconnaissance, des accords commerciaux et définitifs sur plusieurs points, dont quelques-uns n'ont aucun rapport avec la question de la reconnaissance, mais dont d'autres, au contraire, y sont intimement liés.

3<sup>o</sup> Dans cette dernière catégorie, on peut citer la question des traités existants. Le gouvernement de Sa Majesté a l'assurance que conformément aux principes établis par le droit international, la reconnaissance du gouvernement des Soviets fera rentrer en vigueur « ipso facto » tous les traités conclus entre les deux pays avant la révolution russe, à l'exception de ceux qui ont été dénoncés ou qui juridiquement ont pris fin. Il est manifestement de l'intérêt des deux nations que la question des traités soit envisagée simultanément avec la reconnaissance.

4<sup>o</sup> Bien que théoriquement, indépendants de la question de la reconnaissance, mais en fait de la plus haute importance, il convient de citer les problèmes relatifs au règlement des réclamations du gouvernement britannique et de ses nationaux.

5<sup>o</sup> Il est de toute évidence que des relations amicales ne peuvent véritablement exister entre les deux pays tant que chacune des deux parties sera fondée à suspecter l'autre de se livrer à une propagande contre ses intérêts ayant en vue de renverser ses institutions.

Dans ces conditions, le gouvernement de Sa Majesté invite le gouvernement russe à envoyer le plus tôt possible à Londres des représentants dûment accrédités pour discuter ces questions et poser les bases préliminaires d'un traité définitif réglant toutes les questions pendantes entre les deux pays.

## LA MACHINE EN FOLIE

### Une locomotive démarre toute seule

Beauvais, 1<sup>er</sup> février. — En gare de Beauvais, une locomotive qui allait être accrochée à un train de voyageurs, a subitement démarré, alors que le mécanicien Fleury et le chauffeur Bragnet se trouvaient sous elle en train de réparer une avarie survenue aux freins Westinghouse.

Les deux chemistes s'accrochèrent à l'essieu arrière, et firent, dans ces conditions, plusieurs kilomètres jusqu'au moment où dans une rampe, le mécanicien, se laissant glisser à terre, put rattraper la locomotive, et serrer les freins à main.

Les deux hommes n'ont pas été blessés.

Les postes d'aiguillages ayant été prévenus par la gare de Beauvais, on a pu aiguiller aussitôt la locomotive sur Herchies, et éviter ainsi un tamponnement avec un train de voyageurs, qui arrivait de Cernay, presque au même moment.

Les causes de ce brusque démarrage de la machine ne sont pas encore connues.



Phot. Meurisse Cl. Paris-Centre  
Les concours de figures révèlent de gracieuses attitudes

## Le banquier escroc avait acheté pour plus de 50.000 fr. d'or

Troyes, 1<sup>er</sup> février. — Le commissaire de police qui fit arrêter Gaston Capitaine, directeur de la Banque de l'Aube, a la conviction que celui-ci a acheté pour plus de 50.000 francs de pièces en or.

Un père de famille nombreuse, qui avait confié à l'escroc les 25.000 francs du prix Cognac, en attendant de pouvoir construire une maison, n'a pu rentrer en possession de son argent.

Deux coffres-forts, loués dans un grand établissement de crédit, ont été ouverts aujourd'hui, en présence du banquier, qui a déclaré avoir égaré certaines valeurs qu'on lui avait confiées.

## Aujourd'hui : 8 pages

## Achetez la Ligue

Sous une très belle couverture de René Prévain, qui gagna la croix comme officier aviateur et c'est ce dont il parle, quand il représente Paris à nouveau bombardé, on trouvera dans le troisième numéro de « La Ligue », cet organe de combat qui appelle l'union de tous les Français et s'attaquant aux ennemis intérieurs. Un conte d'Henry Duvernois, le prince des conteurs, des articles de Binet-Valmer, de Péricard, de Larmeroux, du professeur Lesman, président d'une section d'anciens combattants à Neuilly, de Georges Valois, le grand économiste et des échos qui stimulent et des critiques qui ne sont pas achetées.

Voici enfin l'arme des anciens combattants, tout en étant dangereuse pour les adversaires de notre patrie, elle demeure brillante et ne provoque pas l'ennui par de trop abondants commentaires.

C'est le magazine que tous les anciens combattants gardent sur leur table, d'un samedi à l'autre, et qui amuse, tout en rappelant la victoire.

A partir de demain dimanche : Entre deux âmes, par DELLY

Dernière Heure

DEUXIEME EDITION — TROIS HEURES DU MATIN

Mgr Ginisti écrit que c'est un pas vers la justice et la pacification

Bar-le-Duc, 1er février. En transmettant au clergé et aux fidèles du diocèse de Verdun la lettre pastorale du Pape, relative aux associations diocésaines, Mgr Ginisti écrit ce qui suit : Le pape ne nous impose pas sa volonté, mais nous exprimons un désir. Mais, si nous respectons et comprenons, nous acceptons son désir comme un ordre.

Le Sénat vote la répression du délit d'abandon de famille

Paris, 1er février. — Le Sénat a tenu cet après-midi sa présidence de M. Doumergue, une très courte séance. Le président a déclaré constituées les grandes commissions.

Station de l'École supérieure des P. T. T.

Beauvais, le 30 janvier. — Samedi 2 février, à 20 h. 30, transmission au frais de l'association générale des auditeurs de T. S. F.

MARCHÉ DE LYON-VAISE

Beufs. — Aménés, 546 ; renvoi, 100 ; 1. qualité, 8,20 ; 2. 7,70 ; 3. 7,30. Prix extrêmes, 8,20 mort ; 4,65 à 9,90 ; vif, 3,10 à 5,90.

REVUE DE LA PRESSE

CAVEAUT CONSULES

Mercredi soir, le gouvernement, la commission des finances, et la Chambre étaient tombés d'accord pour faire reviser tous les dossiers des dommages de guerre supérieurs à 500.000 francs.

L'humanité triomphe

Le défilé de sanctions continue à la Chambre, et la séance, sans doute, sera chaque jour le spectacle d'un affolement croissant.

Un ministre Loucheur, ce serait, en effet, la fin du scandale...

Aux Ecoutes nous conte ce hors-d'œuvre :

Au cours du débat sur les dommages de guerre, M. Loucheur dit : — Avec la compétence que je puis avoir en ces matières...

Pour l'Écho de Paris, la situation est la suivante :

Mais n'est-il pas regrettable que le gouvernement ait laissé la Chambre s'engager dans cette discussion qui n'est plus que désordre et incohérence ?

Le Temps s'indigne carrément contre cette loi, et engage le Sénat à ne pas la voter.

Pour semer de la confiance et relever la valeur du franc, la Chambre a-t-elle pris la voie la meilleure ?

Disons, d'abord, à la fois obscure et passionnée, que les débats de ces derniers jours, n'ont fait que dégrader le franc.

Le docteur Cousin aurait encaissé 145.000 francs

Marseille, 1er février. — A l'audience de cet après-midi, on a entendu un dernier témoin dans l'affaire Stretti. Puis on est passé à l'audition des témoins dans l'affaire Alfred Cousin, accusé d'avoir encaissé 145.000 francs pour des soins prétendus aux victimes de la guerre.

M. Robineau, gouverneur de la Banque de France, dit ses raisons d'espérer

Paris, 31 janvier. — L'Assemblée générale annuelle de la Banque de France, qui s'est tenue aujourd'hui, M. Georges Robineau, gouverneur, a présenté le compte rendu des opérations de la Banque qui contient divers observations capitales relatives à l'origine de la crise des changes et aux remèdes qui doivent améliorer le franc.

CHATEAU-CHINON TRIBUNAL CORRECTONNEL

Jean Petit, 49 ans, fossoyeur à Ouzoux, 25 francs d'amende pour bris de clôture et 5 fr. pour ivresse. — Jean Chien, 30 ans, ouvrier d'usine à Rantès, 8 jours de prison avec sursis pour outrages à magistrat.

POUILLY-SUR-LOIRE

Bureau de bienfaisance. — La réunion de la commission administrative du bureau de bienfaisance aura lieu aujourd'hui samedi, 2 février, à 8 heures.

ENTRAINS

Accident de travail. — Le 30 janvier, dans la manufacture de la scierie Rochet, Noël Delvaux, employé, a été blessé par un coup de scie qui a scié une pièce de bois à la trépanneuse.

MOULINS ENGLBERT

Naissances. — Laurent Bézau, rue Coulon ; Gilbert Galois, rue Coulon ; Marie Moreau, rue Coulon ; Jean Lambert, à Bazize ; Jean Duthé, place Lafayette.

CHATILLON-EN-BAZOIS

PERDU le 10 janvier courant un CHIEN griffon, poil dur gris et long, collar au nom de MICHON, à La Ferté-Macé, par M. GILBERT, propriétaire à La Ferté-Macé.

GRANCY

Perdu CHIENNE courante, grise et blanche, mais couleur gris lievre, répondant au nom de Ravade. S'adresser à M. MARTIN, à Grancy (Nièvre).

DECIZE

Par décision de la Direction générale des Compagnies de la Prévoyance, M. Maurice Régnier vient d'être nommé inspecteur en chef de la branche Vie de la Prévoyance.

UN VISITE A L'EXPOSITION GASTRONOMIQUE

Le journaliste, qui par nécessité du métier doit se rendre compte sur place du résultat obtenu par l'exposition commerciale, a eu l'occasion de visiter l'exposition gastronomique.

CHATEAU-CHINON TRIBUNAL CORRECTONNEL

Jean Petit, 49 ans, fossoyeur à Ouzoux, 25 francs d'amende pour bris de clôture et 5 fr. pour ivresse. — Jean Chien, 30 ans, ouvrier d'usine à Rantès, 8 jours de prison avec sursis pour outrages à magistrat.

POUILLY-SUR-LOIRE

Bureau de bienfaisance. — La réunion de la commission administrative du bureau de bienfaisance aura lieu aujourd'hui samedi, 2 février, à 8 heures.

ENTRAINS

Accident de travail. — Le 30 janvier, dans la manufacture de la scierie Rochet, Noël Delvaux, employé, a été blessé par un coup de scie qui a scié une pièce de bois à la trépanneuse.

MOULINS ENGLBERT

Naissances. — Laurent Bézau, rue Coulon ; Gilbert Galois, rue Coulon ; Marie Moreau, rue Coulon ; Jean Lambert, à Bazize ; Jean Duthé, place Lafayette.

CHATILLON-EN-BAZOIS

PERDU le 10 janvier courant un CHIEN griffon, poil dur gris et long, collar au nom de MICHON, à La Ferté-Macé, par M. GILBERT, propriétaire à La Ferté-Macé.

GRANCY

Perdu CHIENNE courante, grise et blanche, mais couleur gris lievre, répondant au nom de Ravade. S'adresser à M. MARTIN, à Grancy (Nièvre).

DECIZE

Par décision de la Direction générale des Compagnies de la Prévoyance, M. Maurice Régnier vient d'être nommé inspecteur en chef de la branche Vie de la Prévoyance.

JAMAIS PEUT-ÊTRE LE CONCOURS AGRICOLE DE NEVERS NE FU AUSSI IMPORTANT QUE CETTE ANNEE ET RE REUNIT UN ENSEMBLE AUSSI PARFAIT DE SPECIMENS DE LA RACE CHAROLAISE.

Ce fut, hier, au concours agricole, la journée technique, la journée des éleveurs. Les membres du jury, ont été effectués à leurs examens durant toute la matinée et malgré leur compétence unanimement reconnue, ils ne leur fut pas très aisé de procéder au classement des concurrents.

LA 3e EXPOSITION D'AVICULTURE, QUI A RASSEMBLE PLUS DE 12.000 SUJETS VARIÉS, A ÉCLIPSÉ SES DEVANCIÈRES

La troisième exposition nationale d'aviculture a été inaugurée hier à Nevers. Un succès, un grand succès. Et nous voudrions même employer un autre mot moins banal. Disons donc que c'est un succès en donnant à ce vocable toute sa force.

NEVERES

Concours régional agricole de Nevers

GARE DE NEVERS P.-L.-M.

La Compagnie P.-L.-M. informe MM. les Exploitants qu'elle a l'honneur de leur adresser par le courrier les prospectus relatifs à l'embarquement des bestiaux le dimanche soir 3 février.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE

Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont attribuées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE

Dans sa dernière réunion, le conseil départemental d'hygiène de la Nièvre, après avoir délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour, a étudié longuement les causes de surmortalité dans un certain nombre de communes du département.

CAVEAUT CONSULES NE QUITTENT PAS LEUR DROIT DE VIE

Les caveauts consulaires ne quittent pas leur droit de vie. Ils continuent à peser sur le franc et à le dégrader.

LE SCANDALE DES CARNETS MÉDICAUX

Le docteur Cousin aurait encaissé 145.000 francs. Le scandale des carnets médicaux continue à faire l'actualité.

M. ROBINEAU, GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE, DIT SES RAISONS D'ESPÉRER

M. Robineau, gouverneur de la Banque de France, a exposé ses raisons d'espérer pour l'avenir du franc.

CHATEAU-CHINON TRIBUNAL CORRECTONNEL

Jean Petit, 49 ans, fossoyeur à Ouzoux, 25 francs d'amende pour bris de clôture et 5 fr. pour ivresse. — Jean Chien, 30 ans, ouvrier d'usine à Rantès, 8 jours de prison avec sursis pour outrages à magistrat.

POUILLY-SUR-LOIRE

Bureau de bienfaisance. — La réunion de la commission administrative du bureau de bienfaisance aura lieu aujourd'hui samedi, 2 février, à 8 heures.

ENTRAINS

Accident de travail. — Le 30 janvier, dans la manufacture de la scierie Rochet, Noël Delvaux, employé, a été blessé par un coup de scie qui a scié une pièce de bois à la trépanneuse.

MOULINS ENGLBERT

Naissances. — Laurent Bézau, rue Coulon ; Gilbert Galois, rue Coulon ; Marie Moreau, rue Coulon ; Jean Lambert, à Bazize ; Jean Duthé, place Lafayette.

CHATILLON-EN-BAZOIS

PERDU le 10 janvier courant un CHIEN griffon, poil dur gris et long, collar au nom de MICHON, à La Ferté-Macé, par M. GILBERT, propriétaire à La Ferté-Macé.

GRANCY

Perdu CHIENNE courante, grise et blanche, mais couleur gris lievre, répondant au nom de Ravade. S'adresser à M. MARTIN, à Grancy (Nièvre).

DECIZE

Par décision de la Direction générale des Compagnies de la Prévoyance, M. Maurice Régnier vient d'être nommé inspecteur en chef de la branche Vie de la Prévoyance.

UN GROS SUCCÈS POUR NOS ÉLEVEURS ET POUR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

Jamais peut-être le Concours agricole de Nevers ne fu aussi important que cette année et re reunit un ensemble aussi parfait de specimens de la race charolaise.

LA 3e EXPOSITION D'AVICULTURE, QUI A RASSEMBLE PLUS DE 12.000 SUJETS VARIÉS, A ÉCLIPSÉ SES DEVANCIÈRES

La troisième exposition nationale d'aviculture a été inaugurée hier à Nevers. Un succès, un grand succès. Et nous voudrions même employer un autre mot moins banal.

NEVERES

Concours régional agricole de Nevers

GARE DE NEVERS P.-L.-M.

La Compagnie P.-L.-M. informe MM. les Exploitants qu'elle a l'honneur de leur adresser par le courrier les prospectus relatifs à l'embarquement des bestiaux le dimanche soir 3 février.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE

Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont attribuées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE

Dans sa dernière réunion, le conseil départemental d'hygiène de la Nièvre, après avoir délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour, a étudié longuement les causes de surmortalité dans un certain nombre de communes du département.

CAVEAUT CONSULES NE QUITTENT PAS LEUR DROIT DE VIE

Les caveauts consulaires ne quittent pas leur droit de vie. Ils continuent à peser sur le franc et à le dégrader.

CHATEAU-CHINON TRIBUNAL CORRECTONNEL

Jean Petit, 49 ans, fossoyeur à Ouzoux, 25 francs d'amende pour bris de clôture et 5 fr. pour ivresse. — Jean Chien, 30 ans, ouvrier d'usine à Rantès, 8 jours de prison avec sursis pour outrages à magistrat.

POUILLY-SUR-LOIRE

Bureau de bienfaisance. — La réunion de la commission administrative du bureau de bienfaisance aura lieu aujourd'hui samedi, 2 février, à 8 heures.

ENTRAINS

Accident de travail. — Le 30 janvier, dans la manufacture de la scierie Rochet, Noël Delvaux, employé, a été blessé par un coup de scie qui a scié une pièce de bois à la trépanneuse.

MOULINS ENGLBERT

Naissances. — Laurent Bézau, rue Coulon ; Gilbert Galois, rue Coulon ; Marie Moreau, rue Coulon ; Jean Lambert, à Bazize ; Jean Duthé, place Lafayette.

CHATILLON-EN-BAZOIS

PERDU le 10 janvier courant un CHIEN griffon, poil dur gris et long, collar au nom de MICHON, à La Ferté-Macé, par M. GILBERT, propriétaire à La Ferté-Macé.

GRANCY

Perdu CHIENNE courante, grise et blanche, mais couleur gris lievre, répondant au nom de Ravade. S'adresser à M. MARTIN, à Grancy (Nièvre).

DECIZE

Par décision de la Direction générale des Compagnies de la Prévoyance, M. Maurice Régnier vient d'être nommé inspecteur en chef de la branche Vie de la Prévoyance.

CAVEAUT CONSULES NE QUITTENT PAS LEUR DROIT DE VIE

Les caveauts consulaires ne quittent pas leur droit de vie. Ils continuent à peser sur le franc et à le dégrader.

CHATEAU-CHINON TRIBUNAL CORRECTONNEL

Jean Petit, 49 ans, fossoyeur à Ouzoux, 25 francs d'amende pour bris de clôture et 5 fr. pour ivresse. — Jean Chien, 30 ans, ouvrier d'usine à Rantès, 8 jours de prison avec sursis pour outrages à magistrat.

ALLIER MOULINS TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 7 février. — M. Jean Bardot, 57 ans, cultivateur à Coulandon, est poursuivi pour blessures mortelles par imprudence. Le 21 décembre dernier, dans l'après-midi, M. Bardot revenant de la fête de Moullins quand, sur le pont Reuchonnet, il renversa avec sa voiture une jeune fille, âgée de 8 ans, habitant au faubourg de la Madeleine, laquelle mourut quelques jours plus tard des blessures qu'elle eut de l'accident.

Le tribunal, tenant compte des conditions dans lesquelles l'accident s'est produit, ne condamne Bardot qu'à 50 francs d'amende avec sursis. — Georges Marguerite, 33 ans, habitant à Moullins, rue Régemont, est cette personne qui avait déposé une plainte contre une cartomancienne de la place de la Liberté, dont elle prétendait avoir payé trop cher les consultations et qui fut dénoncée par cette dernière pour avoir commis différents vols. Georges Marguerite reconnut d'ailleurs une partie des faits. Elle est condamnée à 4 mois de prison avec sursis.

— Jean-Marie Moreau, 44 ans, domestique de ferme à Dompièrre, et Lazare Darriet, 48 ans, également domestique, ont été surpris chassant au canard sans permis. Le premier est condamné à 25 francs d'amende, le second à 16 fr. Le tribunal ordonne en outre la confiscation des armes et dit que chacun des prévenus aura à verser une somme de 100 francs, prix du permis général de chasse.

— Amédée Dumou, garde particulier à Lurcy-Lévy, a volé la somme de 1.730 francs, dans les circonstances que Paris-Centre a relatées, à M. Aubrun, fermier à Château. Le prévenu, qui est un mutilé du travail, expose qu'il a été poussé par la misère à commettre son acte. Il est condamné à un mois de prison avec sursis.

— Marie-Louise Régier, femme Lambert, 25 ans, qui purge actuellement une peine de 3 mois de prison pour vol, est accusée par un chauffeur du dépôt de Paray-le-Monial, M. Raclot, 25 ans de l'avoir entoilé. De son côté, la femme Lambert prétend que Régier, l'avait renvoyée un jour à proximité de l'usine entoilée, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

Les faits de vol n'ayant pu être établis, le tribunal relaxe les deux prévenus sur ce point, mais condamne Raclot à 25 francs d'amende pour coups.

— Au début de l'audience, M. Alexandre Hippolyte, d'Yzeure, avait prétendu serment comme garde particulier au service de Mme Capelin.

EN CASSATION. — Gilbert Raclot, 41 ans, cultivateur à Ainay-le-Château, condamné lundi dernier par la cour d'assises de l'Allier à 2 ans de prison avec déchéance de la puissance paternelle pour atteinte à la pudeur, vient de se voir en cassation.

OFFICE DEPARTEMENTAL DES PUPILLES DE LA NATION. — La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

Les faits de vol n'ayant pu être établis, le tribunal relaxe les deux prévenus sur ce point, mais condamne Raclot à 25 francs d'amende pour coups.

— Au début de l'audience, M. Alexandre Hippolyte, d'Yzeure, avait prétendu serment comme garde particulier au service de Mme Capelin.

EN CASSATION. — Gilbert Raclot, 41 ans, cultivateur à Ainay-le-Château, condamné lundi dernier par la cour d'assises de l'Allier à 2 ans de prison avec déchéance de la puissance paternelle pour atteinte à la pudeur, vient de se voir en cassation.

OFFICE DEPARTEMENTAL DES PUPILLES DE LA NATION. — La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

CHER Chambre de commerce de Bourges

Procès-verbal de la réunion du 7 janvier : Présidence de M. Albert Hervet. — Etaient présents : MM. Rischmann, président de la Chambre de Commerce, Chéon, secrétaire, Bernard, trésorier, Gaucher, Bonhôte-Aupart, Calillette, Grellet, Lavalade, Ritte, Vatan, Gille-Marcand, Ch. Pillivuyt, Dutar, Pierre Thourvenin, Beaufère, Lesieur ; membres titulaires : Guignard, Lecomte, Lecomte, Boisgroux, Chauveau-Patureau, Lafay, Sauvay, Bloncourt, Cantin, membres correspondants.

INSTALLATION DES MEMBRES NOUVELLEMENT ELUS. — La séance est ouverte sous la présidence de M. le Préfet, qui donne lecture des procès-verbaux de recensement général des votes ainsi qu'au scrutin de ballottage du 16 décembre 1932, par lequel ont été élus membres de la Chambre de Commerce de Bourges.

Aucune protestation n'ayant été formulée à l'encontre de ces opérations, sont proclamés élus : 1<sup>re</sup> catégorie : MM. Chéon, Ch. Pillivuyt et Thourvenin. 2<sup>e</sup> catégorie : MM. Pierre et Beaufère. 3<sup>e</sup> catégorie : MM. Dutar et Beaufère.

M. le Préfet adresse ses félicitations aux nouveaux élus, et leur rappelle que la Chambre de Commerce de Bourges a pour objet de promouvoir le développement de la région et de défendre les intérêts de ses membres.

CONSTITUTION DU BUREAU. — M. le Préfet annonce ensuite qu'il va être procédé par la Chambre à l'élection de son bureau pour l'année 1933.

Sur la proposition de M. Hervet, député d'âge, en l'absence de M. Bonnelat, qui n'a pu assister à la séance, la Chambre décide de procéder au vote par bulletin secret en ce qui concerne cette élection.

M. Thourvenin remplit les fonctions de scrutateur. Après dépouillement des votes, le bureau est ainsi constitué : Président : M. Albert Hervet ; 1<sup>er</sup> vice-président : M. Bonnelat ; 2<sup>e</sup> vice-président : M. Henri Magdelinat ; secrétaire : M. Achille Chéon ; trésorier : M. Edmond Bernard.

M. le Préfet invite les membres ainsi élus à prendre place au bureau et, cède la présidence de la séance à M. Hervet, président de la Chambre de Commerce.

PRENANT possession du fauteuil, M. le Président adresse en termes émus ses remerciements à ses collègues pour la nouvelle mission qui leur est confiée et leur rappelle que la Chambre de Commerce a pour objet de promouvoir le développement de la région et de défendre les intérêts de ses membres.

EN CASSATION. — Gilbert Raclot, 41 ans, cultivateur à Ainay-le-Château, condamné lundi dernier par la cour d'assises de l'Allier à 2 ans de prison avec déchéance de la puissance paternelle pour atteinte à la pudeur, vient de se voir en cassation.

OFFICE DEPARTEMENTAL DES PUPILLES DE LA NATION. — La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

La Commission juridique de l'Office départemental des Pupilles de la Nation s'est réunie un jour à proximité de l'Asile d'aliénés, lui a administré une sérieuse malice et par surcroît lui a dérobé son réticule qui contenait une certaine somme d'argent.

régime du tarif général restera applicable à tous les autres produits.

TRANSPORTS. LETTRE D'AVIS OBLIGATOIRE. — La Chambre, Considérant qu'une décision ministérielle rend obligatoire l'envoi au destinataire d'une lettre d'avis d'arrivée pour les marchandises adressées en gare.

Considérant qu'une disposition spéciale permet à celui-ci de dispenser le chemin de fer de l'avis, mais l'oblige à retirer ses marchandises dans le courant de la journée où elles ont été mises à la disposition.

PROJET DE LOI TENDANT A INSTAURER DES SOCIÉTÉS A RESPONSABILITE LIMITEE. (Rapport de M. Albert Hervet).

M. le Président donne lecture de son rapport sur le projet de loi tendant à introduire en France l'institution des Sociétés à responsabilité limitée.

La loi de ce projet a été votée par la Chambre des députés, le 10 juillet 1932, va venir prochainement en discussion devant le Sénat.

L'introduction dans notre législation de ces Sociétés constitue une réforme d'importance majeure, car elle permettra à l'Alsace et à la Lorraine d'être traitées sur le même pied que les autres régions de France.

La réforme telle qu'elle est établie présente toutes les garanties désirables de sécurité vis-à-vis des tiers et vis-à-vis des associés eux-mêmes.

PROPOSITION DE LOI AYANT POUR OBJET LES IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS ANONYMES. — La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

La Chambre, Considérant que les sociétés par actions sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

LOIRET SANCERRE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Aucune affaire n'est inscrite au rôle de cette audience. Le tribunal reçoit la prestation de serment de M. René Pecher, ouvrier bûcheron, demeurant à Azé, agréé en qualité de garde par le préfet de la Sarthe.

Le procès est ensuite en séance solennelle à l'installation de M. Ruitton, nommé juge d'instruction près ce tribunal, en remplacement de M. Gein, nommé à Sarreguemines.

La Solidarité Sancerroise. — Voici l'ordre du jour de la réunion en assemblée générale de la société de secours mutuels « La Solidarité Sancerroise » qui aura lieu demain dimanche 3 février, à l'hôtel de ville de Sancerre, ainsi que Paris-Centre l'a annoncé.

Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. 2<sup>o</sup> Appel des membres. 3<sup>o</sup> Exposé de la situation financière et proposition d'augmentation de l'indemnité de pharmacien.

UN VIEILLARD SE NOIE. — M. Louis Moreux, âgé de 78 ans, est tombé à l'eau dans la fontaine en passant de l'eau. On suppose qu'il a dû être victime d'un étourdissement ou frappé de congestion. Quand on le retira, il avait cessé de vivre.

TROIS GRAVES ACCIDENTS. — An cours de manoeuvres exécutées en gare de Vierzon à la petite vitesse, le souffleur de la locomotive Villard a eu le visage écrasé entre deux tampons. La mort a été instantanée.

— M. Emilien Pionat, 23 ans, de Vierzon-Forges, employé au train des Charentes, a été serré entre deux wagons. Le bassin fracturé, il a été conduit à l'hôpital dans un état désespéré.

— M. Louis Herter, marchand ambulancier à Vierzon-Bourneuf, suivait la route de Méry en voiture. Il fut heurté par le camion-auto de M. Amelot, de Villefranche-sur-Cher. Le cheval fut précipité dans le fossé. On dut achever la bête meurtrie.

SYNDICAT D'INITIATIVE DU TOURISME. — Après des pourparlers entre M. Beaufère, président du syndicat vierzonnais, M. Gille-Marcand, président de la Fédération des hôteliers et limonadiers du Centre et M. Péroudin, maire de Vierzon, il vient d'être décidé de créer un syndicat d'initiative du tourisme à Vierzon.

— M. Camille Blin, professeur d'agriculture, a la direction des services agricoles de Cher, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, et chargé provisoirement de l'interim de la direction des services agricoles de la Lozère.

ROCHEFORT-MONTAGNE RECOLTES DETRUITES PAR UN INCENDIE. — A Rochefort-Montagne, vers 6 heures du matin, le feu s'est déclaré dans un bâtiment d'exploitation agricole, appartenant à M. Rouel. Toutes les récoltes ont été détruites. Les dégâts, fort importants, ne sont couverts par aucune assurance.

CHATEAUVALENT. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

ROCHEFORT-MONTAGNE. — Un incendie a éclaté hier, vers 18 heures, à Saint-Ours, l'immeuble appartenant à Mme Rogne, restauratrice, a été la proie des flammes. Les secours ont été rendus particulièrement difficiles, parce qu'il n'y avait que des sources ignorées. Les dégâts sont très élevés.

LOIRET SAONE-ET-LOIRE LE CREUSOT

Le conseil municipal d'Orléans vient de voter une subvention de 6.000 francs au Syndicat d'initiative de l'Orléanais, afin de permettre à ce groupement de faire une large publicité autour des fêtes orléanaises des 7 et 8 mai.

On prête à ce syndicat l'intention de faire représenter à Orléans, à l'occasion du 495<sup>e</sup> anniversaire de la délivrance de la ville, par Jean d'Arc, la « Mystère de la fin du XV<sup>e</sup> siècle », interprété par la première fois à Orléans, le 6 mai 1894.

Un poète orléanais, M. Emile Eudé a extrait de ce long poème quelques scènes, en a ajouté quelques-unes, en les mêlant toutes à l'union d'un style judicieusement rajouté, tout en restant scientifiquement orléanais.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont décernées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

— M. Silvain Chambard, propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin ; M. Ernest Renard, employé à la compagnie des chemins de fer P. L. M. à Gien ; M. Paul Bruneau, gardien de la paix à Orléans ; M. Chaussegros, à Ouzouer-sur-Loire.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont décernées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

— M. Silvain Chambard, propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin ; M. Ernest Renard, employé à la compagnie des chemins de fer P. L. M. à Gien ; M. Paul Bruneau, gardien de la paix à Orléans ; M. Chaussegros, à Ouzouer-sur-Loire.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont décernées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

— M. Silvain Chambard, propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin ; M. Ernest Renard, employé à la compagnie des chemins de fer P. L. M. à Gien ; M. Paul Bruneau, gardien de la paix à Orléans ; M. Chaussegros, à Ouzouer-sur-Loire.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont décernées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

— M. Silvain Chambard, propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin ; M. Ernest Renard, employé à la compagnie des chemins de fer P. L. M. à Gien ; M. Paul Bruneau, gardien de la paix à Orléans ; M. Chaussegros, à Ouzouer-sur-Loire.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont décernées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

— M. Silvain Chambard, propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin ; M. Ernest Renard, employé à la compagnie des chemins de fer P. L. M. à Gien ; M. Paul Bruneau, gardien de la paix à Orléans ; M. Chaussegros, à Ouzouer-sur-Loire.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont décernées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

— M. Silvain Chambard, propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin ; M. Ernest Renard, employé à la compagnie des chemins de fer P. L. M. à Gien ; M. Paul Bruneau, gardien de la paix à Orléans ; M. Chaussegros, à Ouzouer-sur-Loire.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont décernées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

— M. Silvain Chambard, propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin ; M. Ernest Renard, employé à la compagnie des chemins de fer P. L. M. à Gien ; M. Paul Bruneau, gardien de la paix à Orléans ; M. Chaussegros, à Ouzouer-sur-Loire.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont décernées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

— M. Silvain Chambard, propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin ; M. Ernest Renard, employé à la compagnie des chemins de fer P. L. M. à Gien ; M. Paul Bruneau, gardien de la paix à Orléans ; M. Chaussegros, à Ouzouer-sur-Loire.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont décernées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

— M. Silvain Chambard, propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin ; M. Ernest Renard, employé à la compagnie des chemins de fer P. L. M. à Gien ; M. Paul Bruneau, gardien de la paix à Orléans ; M. Chaussegros, à Ouzouer-sur-Loire.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont décernées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

— M. Silvain Chambard, propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin ; M. Ernest Renard, employé à la compagnie des chemins de fer P. L. M. à Gien ; M. Paul Bruneau, gardien de la paix à Orléans ; M. Chaussegros, à Ouzouer-sur-Loire.

RECOMPENSES POUR ACTES DE COURAGE. — Des médailles d'honneur et mentions honorables ainsi que des lettres de félicitations sont décernées aux personnes ci-après, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement.

— M. Silvain Chambard, propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin ; M. Ernest Renard, employé à la compagnie des chemins de fer P. L. M. à Gien ; M. Paul Bruneau, gardien de la paix à Orléans ; M. Chaussegros, à Ouzouer-sur-Loire.

Tombé d'une échelle. — Un ouvrier de la chaudronnerie Schmeider, M. Claude Mourin, 30 ans, demeurant rue Edith-Lavall, 120, descendant d'une échelle soutenant un lourd tuyau, lorsque, manquant un échelon, il fut précipité sur le sol. Le tuyau et l'échelle lui tombèrent dessus, le blessant assez grièvement à la tête et lui fracturant les deux jambes. Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Viel, où il restera plusieurs semaines en traitement.

Concerts. — Les deux soirées offertes par l'Amicale creusote des combattants ont fait salle archicomble mardi, au Casino, et mercredi, à l'Eden.

Le programme agréablement varié arriva à satisfaire complètement le très nombreux public qui ne ménagea pas ses applaudissements aux artistes creusotains et au si intéressant M. Morlot, qui apportèrent leur concours à ces deux charmants soirs.

L'ex-régisseur du théâtre au front, dans ses très habiles improvisations musicales, dans ses expériences multiples d'illusions et dans ses étonnantes conquêtes avec une « endie », conquit l'admiration d'un public nombreux.

# Palmarès du Concours de Nevers d'animaux reproducteurs mâles des espèces bovine, ovine et porcine

## Première classe. — ESPECES BOVINE

Taureaux de race charolaise inscrits au Herd Book

Première catégorie. — Animaux nés après le 1<sup>er</sup> mai 1923.

- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 200 francs : n° 38, Castor (7661), MM. Touillon frères, à Saisy-Dezize (Nièvre).
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 150 francs : n° 24, César (7102), M. Cléquel, aux Meures, Courcouronnes (Nièvre).
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 100 francs : n° 23, Capitif (8002), MM. Blond, Mars et Thomas Dion, à l'Isle, Mors-sur-Allier (Nièvre).
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 75 francs : n° 17, Conte (7872), M. Fossier, ferme du Tremblé, Mors-sur-Allier (Nièvre).
- 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 francs : n° 46, Calmon (7862), M. Friaud, à Oiveau, Mors-sur-Allier (Nièvre).
- 6<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 40 francs : n° 20, César (7864), M. Morizot Louis, à la Beurrière, Magny-Cours (Nièvre).
- 7<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 30 francs : n° 44, Chéri (7040), M. Samer Louis, à Vaux, Argenteuil (Nièvre).
- 8<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 20 francs : n° 24, Cadran (7833), M. Jean Bernigaud, au Maraud, Magny-Cours (Nièvre).
- 9<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 1. Calmon (7740), M. Louis Robert, à Chassy, Courcouronnes (Nièvre).
- 10<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 6. Carnot (7843), M. Auguste Besson, à Noux, Saincaize (Nièvre).
- 11<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 15. Capucin (7073), M. Fossier E. ferme du Tremblé, Mors-sur-Allier (Nièvre).
- 12<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 30. Casimir (8104), M. Louis Soulier, à Blénay, Magny-Cours (Nièvre).

## PRIX SUPPLEMENTAIRES

- 13<sup>e</sup> prix, n° 48, Camille (7652), M. Albert Chaix à Courcouronnes, Cerey-la-Tour (Nièvre).
- 14<sup>e</sup> prix, n° 36, Charles (7819), M. Lucien Dessauzy, à Tremigny, Saincaize (Nièvre).
- 15<sup>e</sup> prix, n° 35, Charlemagne (7818), Lucien Dessauzy, à Tremigny, Saincaize (Nièvre).
- 2<sup>e</sup> catégorie. — Animaux nés du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> mai 1923.
- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 200 fr. : n° 54, Coquelicot (7388) à M. Goby à Cussy.
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 150 fr. : n° 99, Châpigne (7301), M. le comte de Bouillé, à Villars-Saint-Parize-le-Château.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 100 fr. : n° 72, Caco (7306), à M. le vicomte Roger de Bouillé, à Chevenon-Mors-sur-Allier.
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 75 fr. : n° 97, Colibri (7300), M. le comte de Bouillé, à Villars-Saint-Parize-le-Château.
- 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 fr. : n° 92, Capoteur (7465), M. Friaud, à Oiveau, Mors-sur-Allier (Nièvre).
- 6<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 40 fr. : n° 79, Cadet (7298), MM. Blond, Mars et Dion, Thomas à l'Isle, Mors-sur-Allier.
- 7<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 30 fr. : n° 91, César (7358), M. Friaud, précité.
- 8<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 20 fr. : n° 78, Caporal (8100), MM. Blond, Mars et Dion, Thomas, précités.
- 9<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 58, Cléon (7383), M. Marcel Colas, à Cougny, Saint-Jean-aux-Amoignes (Nièvre).
- 10<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 114, Coard (8103), M. Louis Soulier, à Blénay, Magny-Cours (Nièvre).
- 11<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 100, Châteauneuf (7408), M. Louis Lamer, à Vaux, Argenteuil (Nièvre).
- 12<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 80, Calife (7306), M. Louis Morizot, à la Beurrière, Magny-Cours (Nièvre).
- Mention honorable, n° 104, Cachotier (7890), Jean Bernigaud, précité.
- Mention honorable, n° 71, Capiflon (7897), M. le vicomte de Bouillé, précité.
- Mention honorable, n° 68, Colibat (7364), M. E. Fossier, précité.
- Mention honorable, n° 66, Charlemagne (7828), M. Gaspard Nauhin, à Roche, Arthon (Nièvre).
- Mention honorable, n° 110, Coquet II (8105), M. René Bardin, précité.
- Mention honorable, n° 112, Conquérant (8102), MM. Blond, Mars et Dion, Thomas, précités.
- Mention honorable, n° 113, Conquérant, Sermoz (Nièvre).

## 3<sup>e</sup> CATEGORIE. — Animaux nés du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> avril 1923.

- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 200 francs : n° 159, Claudius (7822), M. Lucien Dessauzy, précité.
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 150 francs : n° 163, Gorgon (8288), M. Lucien Besson, à la Chaume, Saint-Parize-le-Château (Nièvre).
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 100 francs : n° 138, Carillon (8047), M. René Bardin, Chevenon (Nièvre).
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 75 francs : n° 155, Carpentier (7650), MM. Touillon frères, à Saisy, commune de Dezize (Nièvre).
- 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 francs : n° 100, Cambronne (8289), M. Lucien Dessauzy, précité.
- 6<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 40 francs : n° 120, Coup de Foudre (7647), M. Albert Chaix, à Courcouronnes, commune de Cerey-la-Tour (Nièvre).
- 7<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 30 francs : n° 133, Clovis (7900), M. le comte de Bouillé, à Villars, commune de Saint-Parize-le-Château (Nièvre).
- 8<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 20 francs : n° 162, Colibri (7906), MM. Blond et Thomas Dion, précités.
- 9<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 129, Calumet (7888), M. Jean Bernigaud, au Maraud, commune de Magny-Cours (Nièvre).
- 10<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 157, Champion (7939), M. Louis Lanier, à Vau, commune d'Arçon (Nièvre).
- 11<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 122, Cambronne (7650), M. Albert Chaix.
- 12<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 156, Cylone (7607), M. François Cléquel, aux Meures, commune d'Ourouer (Nièvre).

## PRIX SUPPLEMENTAIRES

- N° 137, Colibri (8104), M. René Bardin, à Chevenon.
- 14<sup>e</sup> prix : n° 142, Camille (7875), Jean Bernigaud, précité.
- 15<sup>e</sup> prix : n° 134, Cambronne (7682), M. Marcel Colas, précité.
- 16<sup>e</sup> prix : n° 158, Cain (7821), M. Lucien Dessauzy, précité.
- 17<sup>e</sup> prix : n° 125, César (7656), Louis Robert, à Chassy, commune d'Ourouer.
- 18<sup>e</sup> prix : n° 146, Coquelicot (8101), Louis Soulier.
- 4<sup>e</sup> CATEGORIE. — Animaux nés du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> mars 1923.
- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 200 fr. : n° 192, Citain (7922), MM. Blond et Thomas Dion, à l'Isle, Mors-sur-Allier.
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 150 fr. : n° 178, Cogne (7457), MM. Touillon frères, à Saisy, Dezize.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 100 fr. : n° 176, Compagnon (7655), aux mêmes.
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 75 fr. : n° 182, Capitaine (7307), M. Friaud, à Oiveau, Mors-sur-Allier.
- 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 fr. : n° 195, Calvin (8106), M. René Bardin, à Chevenon (Nièvre).
- 6<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 40 fr. : n° 177, Cahri (7538), MM. Touillon, précités.
- 7<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 30 fr. : n° 169, Campagnard (7872), à M. Jean Bernigaud, au Maraud, commune de Magny-Cours.
- 8<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 20 fr. : n° 194, Cal (8105), à M. René Bardin, à Chevenon (Nièvre).
- 9<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 179, Cylone (7437), à M. Louis Lanier, à Vaux, commune d'Arçon (Nièvre).
- 10<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 193, Crux (7979), à M. Léon Goby, à Cussy, commune de Magny-Cours (Nièvre).
- 11<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 189, Comédiate (7487) à M. le baron de Larouillière, Le-Tour, à Thauxonny (Nièvre).
- 12<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 193, Calabrais (7291), à MM. Blond et Dion, précités.

## TAUREAUX DE RACE CHAROLAISE

Non inscrits au Herd Book

- 5<sup>e</sup> CATEGORIE. — Animaux nés depuis le 1<sup>er</sup> avril 1923.
- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 150 francs : n° 297, à M. Jacques Simon, à la Chaume, Saint-Pierre-le-Moutier.
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 125 francs : n° 285, au même.

## 2<sup>e</sup> classe. — ESPECES BOVINE

Taureaux de race charolaise inscrits au Herd Book

- 1<sup>er</sup> prix, médaille de bronze et 100 francs : n° 228, au même.
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 75 fr. : n° 231, à M. Paul Guillaumet, à Lury-le-Bourg.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 fr. : n° 206, à M. Baillard, au Domaine Légaré, Saint-Parize-le-Château.
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 40 francs : n° 225, à M. Louis Robert, à Chassy, commune d'Ourouer.
- 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 30 francs : n° 203, à M. Jean Bernigaud, au Maraud, Magny-Cours.
- 6<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille de bronze et 20 fr. : n° 217, à M. Lospal, à Linomet, Mors-sur-Allier (Nièvre).
- 7<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille de bronze et 20 fr. : n° 207, à M. Baillard, précité.
- 8<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille de bronze et 20 fr. : n° 208, à M. Charles Brumard, au Bouchot, Chanteray.

## 3<sup>e</sup> CATEGORIE. — Animaux nés du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril 1923.

- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 150 francs : n° 239, M. Dessauzy, à Tremigny, Saincaize.
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 125 francs : n° 238, MM. Marc Blond et Thomas Dion, à l'Isle, Mors-sur-Allier.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 100 francs : n° 232 bis, à M. Louis Daguin, Cours-les-Barrés (Cher).
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 75 francs : n° 241, M. Jacques Simon à la Chaume, Saint-Pierre-le-Moutier.
- 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 francs : n° 230, M. Albert Chaix, à Courcouronnes, Cerey-la-Tour.
- 6<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 40 fr. : n° 237, M. Cléquel, aux Meures, Courcouronnes (Nièvre).
- 7<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille de bronze et 20 fr. : n° 230, M. L'abbé Chaix, à Courcouronnes, Cerey-la-Tour.
- 8<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille de bronze et 20 fr. : n° 235, M. Brumard Charles, à Chanteray.
- 9<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille de bronze et 20 fr. : n° 240, M. Gravier, à la Fermeté.

## Taureaux inscrits et non inscrits

- 7<sup>e</sup> CATEGORIE. — Animaux nés du 1<sup>er</sup> janvier 1922 au 1<sup>er</sup> janvier 1923.
- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 200 fr. : n° 243, Benjamin (6338), à M. Auguste Besson, à Mont, Saisy (Nièvre).
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 150 fr. : n° 248, Baryton (6386), à M. Louis Robert, précité.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 100 fr. : n° 247, Bala (6341), MM. Blond et Dion, précités.
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 75 fr. : n° 246, Benjamin (5594), à M. Marcel Colas, à Cougny, Saint-Jean-aux-Amoignes.
- 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 fr. : n° 249, Benjamin (6387), à M. Louis Robert, précité.
- 6<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 254, Diaphane (6753), à M. Henri Balleret, à Saincaize, Girouille.
- 7<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 252, Barbot (7870), à M. Louis Morizot, la Beurrière, Magny-Cours (Nièvre).
- 8<sup>e</sup> prix, n° 253, Bal (7871), au même.
- 9<sup>e</sup> prix, n° 257, Buffalo (7853), à MM. Touillon frères, à Saisy, Dezize.
- 10<sup>e</sup> prix, n° 256, Boulon d'Or (7484), à M. le baron de Chabaud-Latour, à Thauxonny (Cher).

## 3<sup>e</sup> CATEGORIE. — Animaux nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922.

- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 100 fr. : n° 263, Tank 35/0, à M. Marcel Colas, à Cougny, commune de Saint-Jean-aux-Amoignes.
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 fr. : n° 268, Tangu (680), MM. Marc Blond et Thomas Dion, à l'Isle, commune de Mors-sur-Allier (Nièvre).
- 3<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 30 francs : n° 263, Unie, 4.46 MM. Touillon à Saisy, commune de Dezize (Nièvre).
- 4<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 267, Titus, 5.52, MM. Marc Blond et Thomas Dion, précités.
- 5<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 270, Amoureux, 5.27, Jacques Simon, à la Chaume, commune de Saint-Pierre-le-Moutier.

## PRIX D'HONNEUR

Réservé au plus beau taureau de race charolaise inscrit au Herd Book

Prix du Président Bardin, 200 fr. : n° 32, Castor (7769), à MM. Touillon frères, à Saisy, commune de Dezize.

## PRIX D'ENSEMBLE

Lots composés de quatre taureaux de race charolaise, inscrits au Herd Book.

- 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil et 300 fr. : n° 153, 178, 177, 38, MM. Touillon frères, à Saisy, commune de Dezize (Nièvre).
- 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent et 200 fr. : n° 158, 139, 160, 36, M. Lucien Dessauzy, à Tremigny, commune de Saincaize (Nièvre).
- 3<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 267, Titus, 5.52, MM. Marc Blond et Thomas Dion, précités.
- 4<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 270, Amoureux, 5.27, Jacques Simon, à la Chaume, commune de Saint-Pierre-le-Moutier.

## VACHES ET GENISSES DE RACE CHAROLAISE

Inscrites au Herd Book

Première catégorie. — Génisses nées en 1923.

- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 150 francs : n° 278, Charmante (16495), M. Marcel Colas à Cougny, commune de Saint-Jean-aux-Amoignes (Nièvre).
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 100 francs : n° 277, Celliment (16688), M. Dessauzy Lucien, précité.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 75 francs : n° 285, Coquine (16692), M. Auguste Besson, à Mont, commune de Saincaize (Nièvre).
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 francs : n° 286, Couronne (16690), le même.
- 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 20 fr. : n° 287, Corneille (16691), M. Lucien Besson, à la Chaume, commune de Saint-Jean-aux-Amoignes (Nièvre).
- 6<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 279, Capiteine (16433), M. Albert Chaix, à Courcouronnes, commune de Cerey-la-Tour (Nièvre).
- 7<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 274, Comtesse (16849), MM. Cléquel et Milaveau, à Courcigny, Saint-Pierre-le-Moutier.
- 8<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 280, Ceres II (16298), M. Robert Laporte, à Chenizot, commune de Chougny (Nièvre).
- 9<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 281, Cléopâtre (16765), M. le vicomte Roger de Bouillé, précité.
- 10<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 275, Cersette (16803), M. Louis Goby, à Cussy, commune de Magny-Cours (Nièvre).
- Prix supplémentaire : n° 276, Christine (16856), Lucien Dessauzy, précité.

## 2<sup>e</sup> CATEGORIE. — Génisses nées en 1922.

- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 150 fr. : n° 293, Blondine (14678), à M. de Thoury, à Saint-Sauveur.
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 100 fr. : n° 295, Bonté (16672), à M. Lucien Dessauzy, à Tremigny, commune de Saincaize.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 75 fr. : n° 290, Blanche (14226), à M. le baron de Larouillière, au Pavillon, commune de Chevennes.
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 fr. : n° 291, Balançoire (14330), à M. Cléquel et Guillaumet, à Marçigny, commune de Saint-Pierre-le-Moutier.
- 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 20 fr. : n° 292, Belle-de-Nuit (14331), à M. Auguste Besson, à Mont, commune de Saincaize.
- 6<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 294, Aumône (14855), à M. Léon Goby, à Cussy, commune de Magny-Cours.
- 7<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 294, Bonté (14330), à MM. Blond et Thomas Dion, précités.
- 8<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 291, Balançoire (14330), à M. Cléquel et Guillaumet, à Marçigny, commune de Saint-Pierre-le-Moutier.
- 9<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 292, Belle-de-Nuit (14331), à M. Auguste Besson, à Mont, commune de Saincaize.
- 10<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 fr. : n° 294, Aumône (14855), à M. Léon Goby, à Cussy, commune de Magny-Cours.

## 3<sup>e</sup> CATEGORIE. — Vaches suitées ou présentant des signes certains de gestation.

- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 200 fr. : n° 301, Saincte (16472), à M. le baron de Larouillière, au Pavillon, Chevennes (Allier).
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 150 fr. : n° 303, Ulysse (10229), à M. Auguste Besson, à Mont.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 100 fr. : n° 302, Angéline (13710), au même.
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 75 fr. : n° 304, Anastasia (13706), à MM. Blond et Dion, précités.
- 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 50 fr. : n° 305, Ulysse (11219), à M. Robert Laporte, à Chougny.
- 6<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 300, Amertume (13024), à M. le baron de Larouillière, précité.
- 7<sup>e</sup> prix, diplôme de médaille et 20 francs : n° 299, Unité, (7105) à M. Léon Goby, précité.

## 3<sup>e</sup> classe. — ESPECES PORCINE

Animaux mâles ou femelles

1<sup>er</sup> prix, médaille de bronze et 100 francs : n° 3/6, Perche (11207), à M. Robert Laporte, précité.

## PRIX D'HONNEUR

Des vaches et génisses

Une médaille de vermeil et 100 francs : n° 301, Salomé (6173), à M. le baron de Larouillière, au Pavillon-Chevennes (Allier).

## PRIX D'ENSEMBLE

Lots composés de trois femelles de préférence de chaque âge :

- 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil et 200 fr. : n° 383, 303, 302, à M. Besson Auguste, à Mont, commune de Saincaize.
- 2<sup>e</sup> prix, médaille d'argent et 100 francs : n° 290, 300, 301, à M. le baron de Larouillière, au Pavillon, commune de Chevennes (Allier).

## 2<sup>e</sup> classe. — ESPECES OVINE

BELIERS DE RACES PURES

1<sup>er</sup> catégorie. — Races southdown, shropshire et analogues.

- 1<sup>er</sup> section. — Animaux de moins d'un an.
- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 50 francs : n° 317, M. Cléquel, aux Meures, Courcouronnes (Nièvre).
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 25 francs : n° 315, le même.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze. — N° 310, Centre Zootechnique, au Clos-Ry, Sermoz (Nièvre).
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze. — N° 313, le même.

2<sup>e</sup> section. — Animaux de plus d'un an.

- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 50 fr. : n° 325, M. Cléquel François, aux Meures, Courcouronnes (Nièvre).
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 25 fr. : n° 327, M. Pleuchot, précité.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, n° 324, Centre zootechnique, précité.
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, n° 326, M. Pleuchot, précité.

## 2<sup>e</sup> CATEGORIE. — Races françaises diverses.

- 1<sup>er</sup> SECTION. — Animaux de moins d'un an.
- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 50 fr. : n° 334, M. le marquis d'Aramon, château de Bernay, Le Chantay (Cher).
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 25 fr. : n° 338, M. le baron de Chabaud la Tour, à Thauxonny (Cher).
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, n° 335, M. le marquis d'Aramon, château de Bernay, Le Chantay (Cher).
- 4<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, n° 337, M. le baron de Chabaud-Latour, à Thauxonny (Cher).
- 5<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, n° 332, Centre zootechnique, précité.

2<sup>e</sup> SECTION. — Animaux de plus d'un an.

- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 50 fr. : n° 341, M. le marquis d'Aramon, précité.
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 25 fr. : n° 342, M. le baron de Chabaud la Tour, précité.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, n° 340, Centre zootechnique, précité.

## PRIX D'HONNEUR

Au meilleur bélier reproducteur quels que soient son âge et sa race.

Une médaille de vermeil, n° 325, M. Cléquel, aux Meures, Courcouronnes (Nièvre).

## PRIX D'ENSEMBLE

Au meilleur ensemble de quatre béliers reproducteurs de même race et de tous âges.

Une médaille d'argent, offerte par la Société nationale d'encouragement à l'agriculture et une prime de 50 fr. : n° 325, 314, 315, 317, à M. Cléquel, aux Meures, Courcouronnes.

2<sup>e</sup> prix d'ensemble, n° 299, 335, 334, 341, à M. le marquis d'Aramon, précité.

## 3<sup>e</sup> classe. — ESPECES PORCINE

Verrats de races pures

1<sup>er</sup> SECTION. — Animaux de moins d'un an :

- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 50 fr. : ex-aequo, n° 344, à M. le comte de Monteynard, à Sermoz (Nièvre).
- 2<sup>e</sup> SECTION. — Animaux de plus d'un an :
- 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent et 50 fr. : n° 345, Centre zootechnique.
- 2<sup>e</sup> prix, médaille de bronze et 25 fr. : le même.
- 3<sup>e</sup> prix, médaille de bronze, n° 347, M. Pleuchot Désire, à Montgoubin, Saint-Denis-d'Azay (Nièvre).

## PRIX D'HONNEUR

Au meilleur verrat :

Une médaille d'argent, grand module, n° 345, Centre zootechnique.

## CONCOURS D'ETALONS DE GROS TRAIT DE RACE NIVERNAISE

1<sup>er</sup> CATEGORIE. — Etalons de 3 ans :

- 1<sup>er</sup> prime, 500 fr. : n° 3, Chanté-Clair, 1946, à M. Denis Augustin, à Cuzy.
- 2<sup>e</sup> prime, 400 fr. : n° 2, Chambers, 1949, au même.
- 3<sup>e</sup> prime, 300 fr. : n° 7, Vainqueur, 1929, M. Lhoste Léon, à Romény, Drenthe (Nièvre).
- 4<sup>e</sup> prime, 250 fr. : n° 1, Chou-de-Nue, 1948, à M. Denis Augustin, à Cuzy.
- 5<sup>e</sup> prime, 250 fr. : n° 8, Vandale, 1928, M. Lhoste, précité.
- 6<sup>e</sup> prime, 200 fr. : n° 5, Viaduc, 1951, à M. Flament Charles, à Arthel.
- Mention honorable, n° 2, Cascadeur, à M. Denis Augustin, à Cuzy.
- Mention honorable, n° 6, Vagabond, 1952, à M. Lhoste François, à Rancy, La Fermeté.



BOURSE DE PARIS du 1<sup>er</sup> Février 1924

Table with columns for 'A TERME' and 'AU COMPTANT', listing various stocks and their prices.

SPECTACLES & CONCERTS

Articles about theatrical performances, including 'L'EMERAUDE FATALE' and 'LES LECTURES POUR TOUS'.

GARDE TRAVAILLEUR, connaissant pléage et élevage, pour propriété importante dans la Nièvre.

Various job advertisements and notices, including 'MÉNAGE sérieux, femme cuisinière, ménage homme ménage, toutes mains'.

MÉNAGE sérieux, femme cuisinière, ménage homme ménage, toutes mains.

Advertisements for services and products, including 'MÉNAGE sérieux, femme cuisinière, ménage homme ménage'.

ATELAGE - Jolie jument, demi sang 6 ans, bête brune.

Advertisements for agricultural equipment and services, including 'ATELAGE - Jolie jument'.

2 MOTEURS industriel de 2 HP.

Advertisements for industrial machinery and services, including '2 MOTEURS industriel de 2 HP'.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including 'Paris, 1<sup>er</sup> février. - Le marché continue à faire preuve d'une très grande activité'.

HERNIE

Advertisement for hernia treatment, including 'LA GUEHRISON certaine et radicale de la hernie'.

Officiers Ministériels

Legal notices and official announcements, including 'Etude de M. H. DEMOLE docteur en droit'.

MAISON DE CONFECTON

Advertisement for a confectionery business, including 'MAISON DE CONFECTON pour dames et enfants'.

CLOS D'EQUARRISSAGE DE NEVERS

Advertisement for a horse slaughterhouse, including 'CLOS D'EQUARRISSAGE DE NEVERS'.

GAMINNEURS, AGRICULTEURS

Advertisement for agricultural products and services, including 'GAMINNEURS, AGRICULTEURS'.

LES MALADIES DE LA CINQUANTAINE guéries par L'ARTÉROGÈNE

Formule du D<sup>r</sup> C. de Gaudenberg, communiquée aux académies de Médecine et de Sciences de Paris.

Seul véritable spécifique de l'Artérose, Sclérose et de ses conséquences :

Hypertension artérielle, maladies du cœur et des vaisseaux, vertiges, asthme, angine de poitrine, anévrisme, etc...

Congestions cérébrales et pulmonaires, apoplexie hémiplegie, paralysie, œdème, hydrocéphalie, sclérose des centres nerveux et des organes des sens.

DECHÉANCE VITALE, VIEillesse PREMATURÉE. Le plus puissant éliminateur de l'artérose.

Lisez l'attestation d'un homme expérimenté :

Mon cher confrère, J'ai suivi avec le plus grand soin vos instructions relatives au traitement par l'Artérogène et j'en ai éprouvé un tel retour à la santé et une santé si parfaite que je ne saurais à aucun prix ne pas en continuer l'usage à titre préventif.

Je me trouve vraiment rajeuni et mes 77 ans ne me pesent plus, mes artères ayant repris toute leur élasticité.

Veuillez agréer, cher confrère, etc...

M. Emile BERNARD, Pharmacien honoraire, Officier de l'Instruction Publique, Bordeaux.

Toute personne homme ou femme, qui atteint la cinquantaine doit prendre l'Artérogène.

LABORATOIRE DU SUD-EST - NICE Une boîte : 15 fr. 50 par poste 16 fr. 25 contre remboursement Les 6 boîtes (cure complète) : 90 fr. net. R. C. 11.378, Nice.

Profitez du Concours pour visiter les GRANDS MAGASINS DU STOCK

Etablissements LEBEUF Pierre 11, Rue du Champ-de-Foire, à NEVERS (Grand bâtiment dans la cour à droite)

Qui liquident aux prix les plus bas

Des Marchandises DE TOUTES SORTES

Provenant des Stocks Français, Américains et Anglais

A L'OCCASION DU CONCOURS, LES MAGASINS SERONT OUVERTS TOUTE LA JOURNÉE.

Advertisement for OLEO bicycles, mentioning a prize of 5,000 francs and a free gift.

Advertisement for Crédit Universel lottery, offering prizes up to 500,000 francs.



Asthmatiques, Bronchiteux, Lisez ceci :

Heureux seront les asthmatiques et les catarrheux qui liront ces lignes, car ils apprendront avec joie qu'il existe pour eux un remède sérieux, certain, efficace, qui, en supprimant leurs souffrances, leur donnera une vie plus douce, plus agréable.

C'est le Sirop des Vosges Cazé qui a déjà opéré des milliers de guérisons de l'asthme, de l'oppression, de la bronchite et du catarrhe.

Que de misères, pourtant, amenées par ces maladies : toux continuelle, insomnies, manque de respiration; les bronches sifflent; les crachats rouillent sur la poitrine, occasionnant des douleurs vives dans les côtes.

Tous ces symptômes amènent rapidement une faiblesse générale du cœur et des nerfs, sans compter les complications mortelles qui peuvent survenir à la moindre rechute.

Asthmatiques, Bronchiteux négligents qui n'avez pas encore pris le bon remède, prenez donc le Sirop des Vosges Cazé qui fortifiera vos poumons en les gonflant d'air. Très rapidement la respiration reprendra son cours normal, les crachats diminueront, la toux cessera.

N'hésitez pas. Pourquoi voulez-vous que le Sirop des Vosges Cazé ne fasse pas pour vous ce qu'il a fait pour d'autres. Il vous rendra la santé, le bonheur, la joie de vivre et de pouvoir aller et venir comme tout le monde.

Sirop des Vosges CAZÉ Camp de Mars-s.-Allier

Vente journalière de charpentes pour hangars agricoles, planches, poteaux, chevrons, pannes, panneau simples et doubles, fenêtres, portes, habitations démontables, etc...

Agglomérés, pierres cassées, ruberoid, carton à cloisonnage, etc...

Habilllements, chaussures, couverture et literie

GRAND DOCK de 120 mètres de long sur 16 de large. A VENDRE EN TOTALITÉ ou au DÉTAIL.

ARBRES FRUITIERS LES MEILLEURES VARIETES

Choix considérable dans toutes les formes (Hautes tiges, pyramides, espaliers cordons)

Aux meilleurs prix ARBRES D'ORNEMENT, ARBUSTES ROSIERS, ASPERGES Plantes d'épines et d'acacia

CHEZ CHEVALIER

PEPINIERISTE NEVERS - Téléphone 4-22 Demander son Catalogue R. C. Nevers 1505

Advertisement for 'les Remèdes du CURE de G. VOYAGEUR Epicerie de suite Etablissements ROUVRE Clamecy (Nièvre)

AGENCE POPULAIRE

Directeur-Fondateur : M. J. SERVAYRE Registre du commerce 4312 BUREAUX ET DIRECTION 1, Square Jean-Desveux (Porte de Paris) NEVERS

Nous avons l'honneur d'affirmer votre intention sur l'organisation de l'Agence Populaire. De longues années d'expérience ont permis à notre Direction d'y grouper tous les éléments appropriés aux besoins actuels intéressant toutes les classes de la Société.

CONTENTIEUX Entourés d'un Conseil juridique de premier ordre, composé d'officiers ministériels éclairés et compétents en matière de Droit civil et commercial, nous procédons à tous arrangements amiables, rédaction d'actes, défense devant les tribunaux, révision de procès, divorces. Notre succès s'affirme par l'impartialité et la clarté de nos conseils. Avant de vous engager dans une affaire ou de tenter un procès, consultez-nous, vous trouverez toujours auprès de nous un esprit de justice et de conciliation.

ASSURANCES tous Risques, Révision de toutes Polices L'Assurance est la plus utile et la plus nécessaire des institutions sociales. Notre expérience est le fruit des longues méditations professionnelles éclairées, exactement informées des besoins du public. Collaborateurs de Compagnies de tout premier ordre, nous avons élaboré des contrats de rédaction claire et simple, compris de tous, harmonisant et conciliant les intérêts de l'assuré et de l'assureur. Avant de vous assurer, demandez à voir nos contrats. Tous renseignements vous seront fournis gratuitement.

PLACEMENT & PRÊT DE CAPITAUX Se font : 1° Pour le développement de l'HABITATION ; 2° Par la CONSTITUTION D'UN CAPITAL pour soi-même ou pour DOTATION D'ENFANTS.

Les fonds provenant des versements sont employés à faire des avances aux adhérents pour achat d'un terrain, d'une propriété, d'un immeuble ou pour la construction d'une maison d'habitation. Les prêts sont consentis suivant acte notarié, avec affectation hypothécaire spéciale pour en garantir le montant et donnent un intérêt annuel basé sur la valeur actuelle du loyer de l'argent ; nos placements offrent donc une garantie de tout repos. Exemple : Un adhérent aux statuts de notre société d'Épargne et d'Habitat, économisant journellement 2 fr. 80, paie 84 francs par mois. Après cinq années de versements réguliers, il pourra, sur sa demande, obtenir une ouverture de crédit remboursable en 10, 15 ou 20 ans, en vue de l'édification d'une construction de 14.000 francs : Maison familiale, Atelier et en faisant une souscription et versement en conséquence, villa, Exploitation agricole et commerciale. Tous renseignements seront donnés gratuitement.

Vente de Propriétés, Immeubles, Terrains à bâtir, Cession de fonds de commerce En raison de notre vaste champ d'action, soit par la publicité, soit par notre collaboration de Correspondants pour nos divers Services que nous vous proposons d'organiser, nous sommes de ce fait, en relations avec un nombre considérable d'acquéreurs et de vendeurs.

Si vous êtes acheteur faites-nous connaître vos désirs, nous vous donnerons certainement satisfaction par les nombreuses indications que nous pouvons vous soumettre.

Si vous êtes vendeur réservez-nous la charge de vente. Nous sommes en mesure de vous présenter dès maintenant l'acquéreur sérieux. Conditions et indications vous seront données gratuitement et par retour du courrier.

Nombreuses attestations de Références

AGENCE DIRECTE Ford

THE UNIVERSAL CAR Voitures, Camions, Tracteurs, Pièces détachées FORD authentiques

G. DE RIBOU, 20, rue Vauban, NEVERS Tél. 4-33

LE FOUILLIS DES DAMES

19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS cherche à satisfaire son aimable clientèle, en diminuant ses prix, à seule fin d'épuiser son Stock en lainage et en articles suivants : Mariniers, Robes, Gasaques, Echarpes, Paletots, Robes fillettes, Costumes garçonnet, Chandaits, Vareuses, Mousmées, Jersey laine. L'unique Maison qui peut faire des prix sans concurrence. P. S. - Si vous avez besoin des Articles indiqués plus haut, en confiance, venez nous voir, car on liquide. LE MAGASIN RESTE OUVERT DIMANCHE TOUTE LA JOURNÉE

Advertisement for 'Les Cycles WONDER' sold by J. NAUDOT at 47, Rue de la Barre, NEVERS.

Advertisement for 'CARROSSERIE ENFANTINE C. BOUCAT' located at 7 et 9, Rue de Nièvre, NEVERS.

Advertisement for 'Fusil CHARLIN' by A. GAUTIER, 2, Rue La-Fayette, NEVERS.

Advertisement for 'L'ALBUM DE LA GUERRE' edited by 'L'ILLUSTRATION', 1350 pages, 2461 illustrations.

Subscription form for 'BULLETIN DE SOUSCRIPTION' to the war album.

NE QUITTEZ PAS LE CONCOURS AGRICOLE SANS AVOIR SOUSCRIT A L'ALBUM DE LA GUERRE

Advertisement for 'Tous sur Cycles MARTIN' by Gaudin, tailleur, located at 20, Rue des Récollets, NEVERS.

Advertisement for 'NOS TOILES SE PASSENT DE RÉCLAME' by Taminau Frères - Maison ROBLIN.

Advertisement for 'Ateliers PONCEAU' located at Saint-Berin-d'Azy, NIEVRE, featuring a large image of a horse-drawn carriage.

# A LA GRANDE FABRIQUE

Ancien Grand Café Glacier

R. C. 290.

NEVERS - Rue de Rémigny - Place du Lycée - NEVERS



## PARDESSUS

La Dernière Mode  
LE PLUS GRAND CHOIX

79  
99  
129

## MANTEAUX

Les plus élégants  
Les moins chers  
Les plus solides

99  
150  
195



### Rayon Spécial de Vêtements sur Mesure

#### Hernieux...

Ne croyez pas à la guérison promise par quelques charlatans ambulants ou marchands de bandages incompetents, possesseurs de médailles aussi mensongères que leurs connaissances inexistantes et qui ne voient que l'appât d'un bénéfice commercial, cela au détriment de votre bourse et surtout de votre santé.

Sachez que MM. TEILLET-GILBERT, seuls véritables Bandagistes Spécialistes de la Région, 7, rue Saint-Etienne, NEVERS, ont à votre entière disposition pour vous donner leurs conseils et vous munir de l'Appareil sérieux indispensable à votre cas.

Tous nos Appareils sont garantis de contention absolue.

Bandages -- Ceintures -- Bas Variés

Tous appareils d'orthopédie sont exécutés dans nos ateliers par M. TEILLET, N. B. — Pour les dames, les applications sont faites par Madame TEILLET, spécialiste-herniaire de la Faculté de Médecine de Paris.

MM. TEILLET GILBERT ne sont ni herboristes ni pharmaciens, mais les seuls véritables Bandagistes-Orthopédistes de la région, à qui tous les médecins adressent leurs malades, certains à l'avance qu'ils obtiendront toute satisfaction.

Une Visite s'impose!

#### AU PETIT LOUVRE

56, rue de Nièvre, 56, NEVERS

A l'occasion du Concours Agricole, à seule fin de satisfaire sa nombreuse clientèle, il sera vendu un grand choix de MARQUINERIE, PORTEFEUILLE, valeur 12 francs, vendu 6 fr. 95. PORTEMONNAIE à partir de 3 fr. 50, ainsi que des articles de Paris. BARETTES et articles de ménage. PELOTE LAINE 6 fils, 50 gr. 1 fr. 95. ENTREE LIBRE PRIX SANS CONCURRENCE

la Cure au

#### CUROMAL guérit le mal



Voilà votre Sauveur

CUROMAL, des Laboratoires du Rhône, à base de sucs et extraits de 23 plantes, renferme et résume tout ce que la nature a produit de meilleur pour guérir le mal. Le plus puissant dépuratif, purificateur et régulateur du sang. Par son action antiseptique et laxative, il guérit la constipation, entretient la liberté du ventre, évite les fermentations et rééquilibre l'intestin. Le CUROMAL est un diurétique puissant, il dissout l'acide urique, expulse les toxines, nettoie les reins et la vessie, éclaircit les urines. Il guérit radicalement et rapidement l'Eczéma, les Maladies de la Peau et du Sang, Varices, Ulcères, Les Rhumatismes, Goutte, Maux de reins, Lumbago Douleurs articulaires, Gravelle. Les maladies de la Femme (Age critique), Irregularités, Hémorragies, Douleur du ventre, Fibrome.

De viena de terminer ma cure de CUROMAL, je suis soulagée de tous mes maux, maux de ventre, vertiges, étourdissements, maux de reins, crises de constipation, tout a disparu. La plaie que j'avais à la jambe est complètement cicatrisée. Mon mari atteint de rhumatismes se de mieux en mieux depuis qu'il prend du CUROMAL. M. J. PERRET, à Bignon écrit: Je suis guéri de mon eczéma. O dans les bonnes pharmacies. Envoi franco contre 8 fr. 50 adressés à D. Girard, pharmacien, Les oratoires du Rhône, Lyon Oullins. R. C. - Lyon A 16.929



Toute votre lessive en 2 heures

Rincer en hiver  
Qu'il fait froid au bord de l'eau! Vos doigts gonflés et rouges se refusent à tordre le linge glacé. Mais pourquoi risquer ainsi votre santé? L'expérience de 60 ans vous prouve absolument que cette tâche dangereuse devient presque agréable.

Sans mouiller vos mains  
Quel confort avec la Lavandière! En deux petites heures, chez vous, assise au coin du feu, vous avez entièrement fini la lessive hebdomadaire de 6 personnes. Et, cela, sans même plonger vos mains dans l'eau. Quel agrément!

Garantie unique  
Ces résultats extraordinaires vous sont formellement garantis. Tous nos appareils (depuis 195 frs) sont vendus 30 jours à l'essai sans aucun risque pour vous. Brochure très documentée adressée sur simple demande écrite. Mieux encore, venez voir notre nouveau magasin, à Nevers, démonstration tous les jours, à 3 heures.

LA LAVANDIÈRE  
la superlavage qui n'use pas.  
à NEVERS, 1, rue du Lycée  
SIEGE SOCIAL, 162 rue Lafayette, PARIS (2<sup>e</sup>). I. R. C. 35411

PENDANT LE COMICE DE NEVERS :  
Démonstrations permanentes de la bonne machine à laver familiale. LA LAVANDIÈRE.  
Stand 47, à gauche de l'entrée principale du hall.  
GARANTIE UNIQUE  
Vendu 30 jours à l'essai.  
Pouvez-vous désirer mieux pour votre tranquillité. Vous avez entière satisfaction, ou votre argent est remboursé. Documentez vous donc sans tarder à notre Stand, ou à notre magasin de Nevers.

Dans votre jardin et dans vos champs  
semez les graines d'élite de la MAISON ROUX  
L. BERNEAU, Suc<sup>r</sup>, 59, rue de Nièvre, NEVERS

COMPOSITION POUR PRAIRIES TEMPORAIRES ET PERMANENTES  
"Biogine Truffaut"  
LE MEILLEUR DES ENGRAIS POUR JARDINS POTAGERS  
Rats, souris, mulots, campagnols, taupes, détruits radicalement par  
"La Grosboisine"

## AU GARAGE BERTIN

31, Rue de Mouësse, NEVERS

Vous trouverez soit en Magasin ou livrables rapidement :

Les 7, 10 et 12 HP D. F. P.

7 et 10 HP MAJOLA

10-12 HP ZEDEL

10-12 et 15 HP LORRAINE

Et la 10 HP SIZAIR Frères

SANS ESSIEUX, qui pourra être essayée sur les plus mauvaises routes, pendant la durée du Concours de NEVERS.

S'adresser GARAGE BERTIN, 31, rue de Mouësse, près le champ de foire  
R. C. Nevers 328 A. 2.

Carreaux, Stores, Brise bise, Couvre-lits, Tapis  
R. C. Nevers 560 Entièrement fait à la main



FABRIQUE SPÉCIALE DE DENTELLES & BRODERIES  
(mains et mécaniques)  
MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE  
LE MEILLEUR MARCHÉ A QUALITÉ EGALE  
A la Ville du Puy  
M<sup>l</sup> L. CRÉTEAUX  
18, Rue de Rémigny, NEVERS (Nièvre)

Grand Magasins de Nouveautés

# AUX DAMES DE FRANCE

ENTRÉE LIBRE - Téléphone 1-46

94, Rue du Commerce, NEVERS

R. C. Seine 36204 - R. C. Nevers 4252

Du 31 janvier au 7 février: Grande Mise en VENTE-RÉCLAME

## BLANC - TOILES - TROUSSEAUX

Le BLANC des DAMES DE FRANCE se recommande par sa qualité et ses prix

CONSULTEZ NOTRE PROSPECTUS

Pendant cette période de BLANC qui coïncide avec le Concours Général Agricole, de nombreuses OCCASIONS sont réservées à tous les rayons - Un aperçu de ces Articles est présenté sur notre feuille spéciale

Jeu de Distribution de Ballons-Fanoches. - Attraction pour les tout petits